

Placement et prévoyance vieillesse



S-Pension

**Récoltez dès maintenant les fruits de votre pension !
La prévoyance-vieillesse avec déduction fiscale.**

Pour vous aider à maintenir votre niveau de vie lors de votre retraite, Spuerkeess vous offre la possibilité de vous constituer un capital disponible pour votre retraite par la souscription d'un contrat S-Pension.

S-Pension vous permet d'épargner pour demain tout en bénéficiant aujourd'hui de déductions fiscales.

Le législateur encourage votre initiative de souscrire un contrat de prévoyance-vieillesse par des déductions fiscales sous certaines contraintes réglementaires, dont notamment :

- être contribuable personne physique résidente au Luxembourg, ou assimilé,
- avoir moins de 65 ans,
- souscrire un contrat pour une durée minimale de 10 ans,
- remboursement au plus tôt à l'âge de 60 ans et au plus tard à l'âge de 75 ans,
- montant annuel maximal déductible par contribuable : EUR 4.500.

A l'échéance du contrat, le capital accumulé vous est versé en une fois et vous bénéficiez d'une imposition limitée au demi-taux global sur ce montant.

Vous payez donc moins d'impôts aujourd'hui, mais également à l'échéance.

Vous pouvez alimenter votre contrat S-Pension par des transferts réguliers (mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels) ou ponctuels selon votre convenance.

Votre capital est investi dans la SICAV LUX-PENSION de Spuerkeess qui comporte plusieurs compartiments et qui vous permettent d'opter pour la politique d'investissement de votre choix.

**Pour plus d'informations, contactez votre agence Spuerkeess ou consultez
www.spuerkeess.lu/spension**



SPUERKEESS

SPUERKEESS.LU/spension